

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020//21

L'AMF EN
action

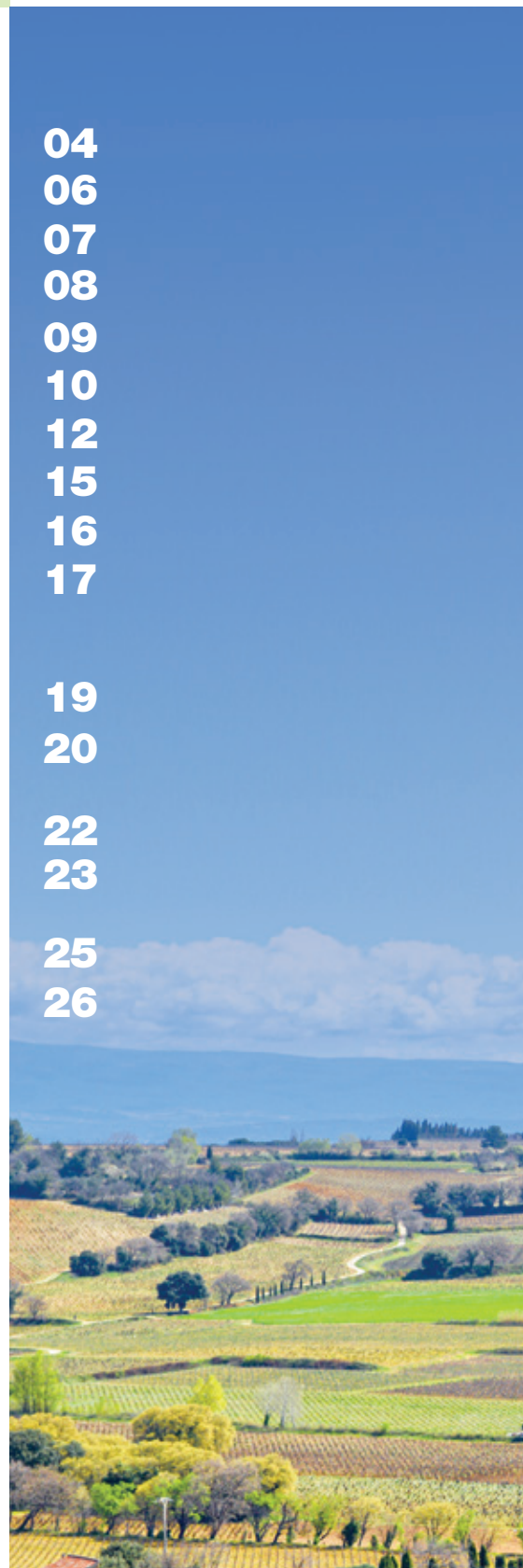
sommaire

L'AMF en action

Chiffres clés 2020-2021	04
Finances et fiscalité locales	06
Intercommunalité et organisation territoriale	07
Environnement et transition écologique	08
Aménagement des territoires	09
Service aux habitants et à la personne	10
Gestion publique locale	12
Europe et international	15
Activité parlementaire	16
L'essentiel des avancées obtenues par l'AMF	17

La vie du réseau

L'AMF au service de ses adhérents	19
Les commissions permanentes et groupes de travail	20
Les services de l'AMF	22
L'information et la communication, des outils pratiques	23
Les associations départementales de maires	25
Les services spécifiques de l'AMF	26



édito

Cette année encore, l'actualité s'est inscrite sous le signe de la crise sanitaire et de toutes ses conséquences en matière économique et sociale. Même s'il est trop tôt pour en tirer toutes les leçons, les maires et présidents d'intercommunalité ressentent les prémices d'une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de nous déplacer ou de travailler, avec des répercussions durables dans certains secteurs économiques et des recompositions géographiques accélérées.

Parallèlement à cette crise, nous ne voulons pas oublier ceux d'entre nous brutalement exposés aux impacts du dérèglement climatique : de la vallée de la Roya, coupée du monde en octobre 2020, jusqu'aux feux de forêt dévastateurs de cet été, les maires savent d'expérience que la gestion de crise fera malheureusement désormais partie de la panoplie déjà si large de leurs compétences.

Ces crises, nous savons qu'avec nos équipes municipales et intercommunales, nous les affronterons et nous les gérerons. Nos habitants, nos associations, nos acteurs économiques ont confiance dans notre réactivité, notre capacité d'adaptation, notre écoute, notre faculté à construire des réponses solides. Et nos partenaires institutionnels, dont l'État au premier rang naturellement, savent bien que nous n'avons jamais fait défaut. L'AMF, comme tous les maires de France, parce qu'elle place l'intérêt général au-dessus de toute autre considération, est et sera toujours un partenaire loyal.

Mais nous savons aussi que les outils dont nous disposons restent insuffisants. Outils pour placer le maire au cœur de la décision (par exemple, le combat pour remettre le maire dans la gouvernance des hôpitaux reste devant nous) ou outils financiers car face à des crises majeures, récurrentes et structurelles, ce sont les mécanismes de solidarité nationale qui doivent prévaloir. D'énormes mécanismes correcteurs au sein de la DGF ou une extension du champ de la GEMAPI au retrait de côte - outre que ce sont des dispositifs qui avancent masqués par la technique - ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Les premières leçons de la crise n'ont pas été tirées. Les avancées pour lesquelles l'AMF se bat sans relâche demeurent encore trop timides. Ce n'est pas une loi « 3DS » sans souffle que nous attendons mais une grande loi de décentralisation. Non par défense d'un quelconque intérêt mais parce que nous croyons profondément que le renouveau démocratique passera nécessairement par l'espace politique de la commune, où chacun et chacune peut être acteur de sa vie et de sa citoyenneté.

Le Bureau de l'AMF





16 606

conseils personnalisés
délivrés

138

auditions
parlementaires

63

saisines
ministérielles

167

textes,
soumis au CNEN
et examinés par les
services de l'AMF



87

amendements
parlementaires
initiés



2 639

réunions
de travail



740

notes
d'expertise



L'AMF en action



FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES : l'AMF sur tous les fronts

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Durant la crise sanitaire, l'AMF a été consultée sur la mise en place des assouplissements de gestion budgétaire. Son rôle a été majeur dans l'élaboration de la circulaire sur le traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités liées à la crise. La loi de finances a fait l'objet d'une présentation à tous les adhérents lors d'une rencontre organisée le 9 février 2021.



RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Face aux conséquences de la réforme de la TH sur le financement des politiques de logement social, l'AMF a fortement sensibilisé sur le nécessaire rehaussement du niveau global de compensation des exonérations obligatoires de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties). Elle a aussi formulé des propositions pour un meilleur financement des politiques locales de logement social. Autre action : l'opposition à la remise en cause de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) radioélectrique.

INFLEXIONS SUR LES LOIS DE FINANCES

Des inflexions ont été apportées par l'AMF aux lois de finances pour 2021. Ainsi, le filet de sécurité de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales a été reconduit. Autre illustration : la prise en compte de l'évolution des bases pour le calcul de la compensation des impôts économiques supprimés.

RÉPONSE À LA COUR DES COMPTES

L'AMF s'est opposée au dispositif d'encadrement des dépenses de fonctionnement dont le caractère inéquitable constitue une atteinte au principe de libre administration des collectivités. Le dispositif n'est finalement pas reconduit en 2022. En réponse au rapport annuel sur les finances locales de la Cour des comptes, l'AMF a mis en exergue des évolutions budgétaires inédites en 2020 avec un effet de ciseau sur la section de fonctionnement où les recettes diminuent plus que les dépenses.



AUTOMATISATION DU FCTVA

Entrée en vigueur en 2021 pour certaines collectivités, l'automatisation du FCTVA sera progressivement généralisée d'ici 2023. Après avoir obtenu le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses de réalisation des documents d'urbanisme, l'AMF demande que les opérations d'acquisition et d'aménagement des terrains soient réintégrées. Les échanges se poursuivent avec les services de l'État sur les modalités de mise en œuvre de l'automatisation.

OUTIL D'ESTIMATION DE LA DGF

Pour la préparation budgétaire, le site Internet de l'AMF propose un outil exclusif et gratuit, permettant d'obtenir en début d'année une estimation de la dotation forfaitaire d'une commune ou de la DGF d'un EPCI. Par ailleurs, l'AMF participe aux travaux du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) relatifs à l'élaboration du recueil des normes comptables applicables aux entités publiques locales, dont prend appui le référentiel M57. Elle participe également au groupe de travail sur la réforme de la production et de la présentation des comptes des collectivités autour du déploiement du compte financier unique (CFU).

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE : répondre à la diversité des situations locales

DÉCENTRALISATION, DIFFÉRENCIATION, DÉCONCENTRATION

Si plusieurs mesures techniques du projet de loi « 3DS » (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification) apportent des avancées pour les communes et les intercommunalités, l'AMF regrette des objectifs insuffisamment ambitieux. La période récente a pourtant montré le besoin de tirer les leçons d'une décentralisation au milieu du gué. L'AMF a fait des propositions dès 2019, notamment dans les domaines de la santé, de la transition écologique ou du logement. Elle a également appelé à affirmer le couple maire-préfet pour mieux répondre à la diversité des situations locales.

L'AMF soutient les avancées apportées par le Sénat au projet de loi « 3DS » qui donneraient plus de marge de manœuvre aux communes et aux EPCI : pouvoir réglementaire local, implantation d'éoliennes, assouplissement des modalités d'organisation des compétences... Ces avancées visent aussi à renforcer le rôle des préfets de département aux côtés des élus (pouvoir d'adaptation des normes réglementaires, attribution de la DSIL, création d'une commission départementale des investissements locaux...) et à rééquilibrer la place des élus dans plusieurs agences de l'État (ARS, Ademe...). Dans le cadre de la poursuite de la discussion du texte, l'AMF a réitéré son attachement aux améliorations apportées au dispositif SRU prenant mieux en compte les contraintes locales en matière de construction de logements. Le projet de loi « 3DS », adopté par le Sénat le 21 juillet, devrait être examiné à l'Assemblée nationale en fin d'année 2021.

INTERCOMMUNALITÉS

Cette première année de mandat est marquée par plusieurs échéances sur le fonctionnement des EPCI (notamment le pacte de gouvernance), le transfert de compétences nouvelles (mobilité, PLUi, pouvoirs de police) ou la préparation de nouveaux outils de contractualisation comme le CRTE (contrat de relance et de transition écologique). L'AMF se mobilise sur tous ces sujets : conseils, informations, enquêtes, réunions d'élus. 2021 est aussi l'année de la mise en place du nouveau schéma financier et fiscal des EPCI lié à la suppression progressive de la TH sur les résidences principales et son remplacement par une compensation assise sur la TVA. Face à la complexité de cette réforme, l'AMF propose des vidéos, des notes et des conseils personnalisés. Pour accompagner les EPCI dans leurs décisions financières, elle met à jour chaque année l'outil exclusif d'estimation de la dotation d'intercommunalité. Elle a créé, cette année, un simulateur sur les pactes financiers et fiscaux (étude sur la répartition de la dotation de solidarité communautaire, le FPIC et les attributions de compensation).

COMMUNES NOUVELLES

L'AMF poursuit son accompagnement des communes nouvelles et des projets : reportage-vidéo en partenariat avec la Banque des Territoires, guide des bonnes pratiques, rencontre nationale (6 octobre 2021). Le groupe de travail « Communes nouvelles » se réunit régulièrement pour échanger et formuler des propositions.



ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : un rôle de premier plan pour les élus locaux

LOI « CLIMAT »

Pour la préparation et la discussion de la loi « Climat » du 22 août 2021, l'AMF a défendu le principe d'une transition écologique s'organisant d'abord au bénéfice des citoyens et reposant sur le principe de subsidiarité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour la mise en œuvre des conclusions des Assises de l'eau (petit cycle et grand cycle), l'enjeu est de mieux prendre en compte ces problématiques dans l'ensemble des projets et activités (urbanisme, agriculture, consommation). Il s'agit aussi de consolider un modèle de gestion de l'eau (par bassin versant) qui repose sur un principe « pollueur/payeur » de moins en moins respecté. Par ailleurs, l'AMF reste très attachée au respect par l'État de l'autonomie et du budget des agences de l'eau dont l'action est indispensable. Elle a également participé au suivi de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau en défendant le principe d'un dispositif plus souple pour préserver la liberté d'appréciation des services publics d'eau et d'assainissement. Ce qui devrait être réalisé. Autres dossiers suivis : les transferts des compétences eau/assainissement aux EPCI, la mise en place d'un droit de préemption des terres agricoles pour les services d'eau.

BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AMF participe au suivi des programmes de l'OFB (atlas de biodiversité, territoires engagés pour la nature...) et aux réflexions de CDC Biodiversité pour qualifier les projets au regard de leur impact sur la biodiversité. Elle participe aussi aux nombreux travaux pour la traduction opérationnelle des objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030. Elle contribue, grâce à de nombreux partenariats, à la diffusion des pratiques vertueuses.

FORÊT

L'AMF et la Fédération nationale des communes forestières ont poursuivi leur collaboration pour défendre la place des communes dans le régime forestier. L'AMF est très mobilisée contre l'augmentation des frais de gestion de l'ONF, imposés aux communes forestières.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'AMF a été consultée sur les nombreux décrets de la loi « Agec » (lutte contre le gaspillage). Plusieurs dispositifs de collecte en vue du recyclage seront mis en place : déchets des bâtiments, mégots, articles de bricolage et de jardinage, jouets... L'AMF a défendu le besoin de cohérence entre les dispositifs existants et ceux à créer. La plupart de ces déchets sont accueillis en déchèteries qui ne disposent pas de la place nécessaire pour multiplier les catégories de tri.

CRTE

L'AMF a participé au comité de pilotage national sur les contrats de relance pour la transition écologique (CRTE), en œuvrant pour renforcer la place des maires dans le dispositif.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans les concertations organisées par le ministère de la Transition écologique, l'AMF défend le principe d'une plus grande responsabilité des communes et des EPCI dans le choix des énergies produites sur leur territoire ainsi que la préservation des espaces non artificialisés.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES : un accompagnement tous azimuts

MOBILITÉS

L'AMF a accompagné les élus sur la prise de compétence mobilité par les communautés de communes volontaires, avant le 31 mars 2021. Elle a aussi défendu une meilleure compensation aux autorités organisatrices de la mobilité des pertes de recettes dues à la crise. Dans le cadre de la « loi Climat », elle a soutenu une mise en place différenciée des zones à faible émission (ZFE). Par ailleurs, elle apporte des conseils sur l'entretien des ouvrages d'art, la politique cyclable ou le déploiement des bornes de recharge électrique. Des rencontres techniques ont été organisées sur la mise en place des ZFE et sur les politiques de stationnement.



REVITALISATION COMMERCIALE

L'AMF a été très sollicitée sur les aides que les communes et EPCI peuvent octroyer aux commerçants, artisans, professionnels de santé et entreprises. Elle assure un dialogue constant avec les pouvoirs publics et les partenaires (CCI France, CMA France, représentants du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration...).

SPÉCIFICITÉS DE LA RURALITÉ ET DE L'OUTRE-MER

L'AMF a défendu les spécificités des territoires ruraux en faveur d'une mise en œuvre souple des réglementations nationales. Sur l'Agenda rural, elle a rappelé le besoin d'outils d'ingénierie simples contrairement aux nombreux appels à projet peu accessibles. Elle contribue aussi aux travaux de l'ANCT : mode d'emploi des CRTE, suivi de « France services », « Petites villes de demain » ... Par ailleurs, l'AMF défend les spécificités des collectivités d'outre-mer en matière de logement, de foncier ou de risques.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Sur la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022, l'AMF a organisé, avec l'AdCF et le ministère de la Cohésion des territoires, plusieurs points info et webinaires. Concernant la loi « Climat », elle a proposé des amendements, notamment pour défendre une approche décentralisée et concertée localement des modalités d'atteinte de l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Parallèlement, le groupe de travail de l'AMF sur les assouplissements à apporter aux procédures de réappropriation foncière a formulé des propositions durant l'examen du projet de loi « 3DS ». S'agissant du transfert de la compétence PLU aux intercommunalités, elle a rappelé son attachement à l'exercice d'une minorité de blocage garantissant une concertation entre les communes et l'EPCI ainsi qu'une souplesse dans l'exercice de la compétence PLU.



LOGEMENT - HABITAT INDIGNE

Sur les objectifs de construction de logements sociaux, l'AMF a soutenu une position pragmatique et respectueuse de la loi « SRU », afin que soient reconnus les efforts des communes au regard des contraintes (disponibilité, cherté du foncier, objectif ZAN...). Elle a proposé à l'État un nouveau modèle ambitieux pour le logement social passant notamment par la compensation intégrale des exonérations et abattements de TFPB pour les bailleurs sociaux, dans toutes les communes. Concernant la lutte contre l'habitat indigne, l'AMF alerte sur les difficultés de sa prise en charge opérationnelle et sur son poids financier.

SERVICE AUX HABITANTS ET À LA PERSONNE : la proximité au quotidien

ÉDUCATION

L'AMF a rappelé la nécessité de mieux associer les élus aux décisions prises en urgence par l'Éducation nationale, avec des délais d'application raisonnables et la prise en compte des impacts financiers et organisationnels. Ce principe général doit aussi guider l'action du ministère pour la mise en place des expérimentations sur les écoles des territoires fragiles et la préparation de la carte scolaire. L'AMF a demandé le maintien, à la rentrée 2021, du principe de non-fermeture des classes, sans l'accord du maire, et s'est inquiétée du devenir des conventions ruralité. Elle se montre aussi vigilante sur la question du bâti scolaire dans le cadre de l'élaboration par l'État d'une boîte à outils pour les collectivités. S'agissant du projet de cadre d'évaluation des écoles auquel elle a été associée, l'AMF a prévenu qu'il ne doit pas aboutir à une évaluation des politiques des collectivités et à favoriser la concurrence entre les établissements. Enfin, sur l'alimentation, sa vaste enquête a montré les difficultés rencontrées par les collectivités pour respecter les obligations de la loi « EGalim ». L'AMF a souligné leurs besoins en matière de stabilité, de temps et d'accompagnement lors de l'examen du projet de loi « Climat ». Enfin, elle a demandé une meilleure adaptation des dispositifs « Cantine à un euro » et « Petit-déjeuner gratuit ».

CULTURE

Concernant l'installation des conseils locaux des territoires pour la culture, l'AMF appelle à une vraie concertation avec les élus, en lien avec les professionnels. Déplorant le traitement réservé à l'activité culturelle lors des confinements, elle s'est mobilisée pour que le ministère de la Culture anticipe l'annonce du cadre de la reprise progressive de l'activité pour donner des perspectives claires aux acteurs. Elle a également réitéré sa demande d'accompagnement des collectivités, notamment par l'accès au dispositif de chômage partiel. L'AMF a défendu des mesures d'aides pour la relance des festivals, cinémas ou librairies indépendantes, et reste vigilante quant au devenir des bibliothèques, conservatoires et spectacles. En outre, elle estime que la visibilité doit aussi concerner les événements festifs non reconnus par le ministère de la Culture (bals, fêtes foraines, cirques...), en lien avec les préfets. Concernant l'interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques, l'AMF attend un programme précis d'accompagnement des circassiens.

SANTÉ : UN RÔLE ACCRU POUR LES ÉLUS

Sur la mise en place des centres de vaccination, l'AMF a plaidé pour une compensation intégrale des frais engagés par les collectivités. Elle a aussi insisté pour que la voix des élus locaux soit mieux prise en compte dans les instances de gouvernance des politiques de santé et dans la gouvernance des hôpitaux, compte tenu de leur investissement majeur et de leur connaissance des spécificités locales. L'AMF s'est ainsi félicitée que le projet de loi « 3DS » propose une réforme de la gouvernance des ARS avec un rôle renforcé pour les élus locaux au sein des conseils d'administration.

Par ailleurs, elle a inscrit le sujet de la santé mentale à l'ordre du jour des réunions de sa commission santé, en mettant l'accent sur les conseils locaux de santé mentale et le sujet du renoncement aux soins.



PETITE ENFANCE

L'AMF a demandé à la branche famille (CNAF, ministère des Solidarités et de la Santé) d'accorder plus de souplesse aux EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) afin de ne pas les fragiliser davantage dans le contexte de crise sanitaire. Ainsi elle s'est félicitée de la poursuite des aides exceptionnelles de la branche famille. L'AMF a également interpellé, à de nombreuses reprises, sur la pénurie de professionnels de petite enfance. Elle souhaite, en lien avec toutes les parties prenantes, faire de ce sujet un axe de travail prioritaire pour l'année à venir.



SPORT

Face aux pertes financières des gestionnaires de piscines, l'AMF a demandé au gouvernement un plan exceptionnel Piscine/Covid-19 sachant leur concours à la mission de service public d'apprentissage de la natation. Par ailleurs, elle a souligné l'importance du maintien des activités sportives et a regretté que les aides du plan de relance soient surtout fléchées vers la rénovation thermique et non pas vers la construction et la réhabilitation des équipements sportifs. Enfin, l'AMF s'est fortement mobilisée dans la mise en place des conférences régionales du sport (CRS), faisant remonter au niveau national les difficultés rencontrées par leurs représentants.

ACTION SOCIALE : L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La commission des Affaires sociales de l'AMF a surtout travaillé sur deux sujets mis en lumière par la crise sanitaire : la précarité alimentaire et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Sur le premier, l'AMF a alerté sur la forte hausse du nombre de demandes et mis en avant l'indispensable rôle de coordination des élus pour articuler l'action des associations et des services de l'État. Sur l'isolement des personnes âgées, elle a regretté qu'en dépit des nombreux rapports soulignant l'importance à agir sur le sujet du vieillissement, la loi Grand âge soit repoussée.

POLITIQUE DE LA VILLE

L'AMF a relayé les attentes des élus locaux, dans le cadre des mesures du Comité interministériel de la ville (CIV) en janvier 2021, ayant fait suite à la mobilisation de plus d'une centaine de maires en novembre 2020 pour la politique de la ville. Elle a mené une enquête auprès de ses membres sur l'installation des comités territoriaux chargés d'assurer la déclinaison du CIV afin de suivre le bon atterrissage des crédits annoncés. L'AMF a salué la reconduction des dispositifs estivaux pour les quartiers politique de la ville (QPV), mais en réclamant une meilleure anticipation. Elle a également interrogé les élus locaux sur leurs attentes dans le cadre des travaux sur la rénovation du cadre national d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur le logement social en QPV. Par ailleurs, l'AMF relaie les inquiétudes des élus quant à la fin des contrats de ville en 2022 et interroge sur le devenir de la politique de la ville.

EMPLOI

L'AMF a demandé des financements accrus pour les actions menées par les missions locales ou les maisons de l'Emploi, qu'il s'agisse du déploiement des nouveaux dispositifs (garantie jeunes, obligation de formation des 16-18 ans...) ou des réponses en matière d'emploi et d'insertion.

Elle a plaidé pour augmenter le volume des contrats aidés à hauteur des enjeux de la crise sociale dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ». Elle a de nouveau pointé le manque de visibilité résultant de l'enchevêtrement des dispositifs existants. Lors du premier comité sur le revenu d'engagement pour les jeunes, l'AMF a plaidé pour qu'il repose sur un accompagnement global (mobilité, santé, logement, sport...) vers l'emploi. Elle a souligné l'importance de financements pérennes et le besoin de coordination avec les initiatives locales de lutte contre la précarité des jeunes.



GESTION PUBLIQUE LOCALE : un rôle de soutien majeur

FONCTIONNEMENT DURANT LA CRISE SANITAIRE

L'AMF a poursuivi sa mission de conseil sur les règles dérogatoires applicables en période de crise sanitaire. Dans divers domaines (tenue des séances des conseils municipaux et communautaires, célébration des mariages, service funéraire...), elle a mis à disposition de nombreuses informations, actualisées régulièrement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE ET TOURISME

L'AMF a été sollicitée sur les aides que les communes et EPCI peuvent octroyer aux commerçants, artisans, professionnels de santé et entreprises. Dans le contexte de la crise sanitaire, elle s'est mobilisée pour soutenir les acteurs de la montagne (fermeture des remontées mécaniques), de l'événementiel, du tourisme mais aussi de l'hôtellerie et de la restauration. Dans le cadre du plan de relance, l'AMF a participé aux réunions du comité de pilotage du fonds de restructuration des locaux d'activités et à celles du comité de filière tourisme. Elle a aussi été très investie sur les meublés de tourisme, au sein du groupe de travail du ministère du Logement. Enfin, l'AMF a plaidé pour élargir le cadre légal permettant aux collectivités de recourir au financement participatif pour leurs projets.

COUVERTURE MOBILE

En 2021, l'AMF a veillé, au sein du comité de concertation France mobile, à ce que les opérateurs de téléphonie mobile respectent leurs obligations de couverture pour les communes retenues dans le cadre du New deal mobile. Participant aussi au comité national « transparence 5G », lancé en octobre 2020, elle a insisté sur la nécessaire information des maires et des citoyens avant toute installation d'un service 5G sur une antenne existante ou à venir. Enfin, elle a contribué à l'élaboration de la brochure « L'essentiel sur la 5 G », initiée par l'État, à l'attention des élus locaux.

LAÏCITÉ

Le groupe de travail laïcité de l'AMF, mis en place fin 2020, a étudié le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Ses propositions lui ont permis de peser dans le débat parlementaire et d'obtenir que le respect du caractère laïc de la République figure dans la loi du 24 août 2021 parmi les obligations des associations sollicitant une subvention aux collectivités.

MARCHÉS PUBLICS

L'AMF a collaboré avec les services de l'État lors des travaux réformant les CCAG, entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2021. Elle a également participé à l'actualisation des guides pour les acheteurs, notamment celui sur l'élaboration du prix dans les marchés publics. Lors des débats sur le volet verdissement de la commande publique de la loi « Climat », elle a insisté sur le besoin de flexibilité dans la prise en compte du volet social du développement durable. Concernant l'objectif de relance économique par le biais de la commande publique, l'AMF s'est prononcée pour le relèvement du seuil des marchés sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux, lequel a été pérennisé jusqu'en décembre 2022 (seuil de 100 000 euros).

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

L'AMF a réalisé un travail important de conseil et d'information des communes dans l'organisation complexe du double scrutin due au contexte de la crise sanitaire. Les difficultés rencontrées ont été relayées auprès du comité de suivi national auquel l'AMF a participé d'avril à juin 2021, avant de faire connaître son bilan sur le déroulement des élections.



STATUT DE L'ÉLU

Poursuivant son action pour accompagner les élus dans la mise en œuvre du statut de l'élu, l'AMF met à leur disposition sur son site sa brochure régulièrement actualisée « Statut de l'élu local » (voir www.amf.asso.fr /réf. BW7828). Elle est souvent intervenue pour les conforter dans leurs droits (fiscalité, protection sociale et formation).



LA POSTE

Dans le cadre des discussions des projets de loi de finances pour 2021 et 2022, l'AMF s'est mobilisée pour demander à l'État de garantir le montant du fonds postal national de péréquation territoriale à hauteur de 174 millions d'euros pour ces deux années.

CYBERSÉCURITÉ

Avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), l'AMF a rédigé le guide « Cybersécurité : toutes les communes et les intercommunalités sont concernées ». Il les invite à mener des actions préventives et apporte des conseils pratiques, en rappelant que les délégués régionaux de l'ANSSI et la plateforme cybermalveillance.gouv.fr sont à leur disposition en cas de cyberattaque. De plus, l'AMF a élaboré, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et cybermalveillance.gouv.fr, l'outil d'auto-évaluation « Immunité cyber » permettant à chaque élu de dresser un état des lieux rapide de la sécurité numérique de sa collectivité.

MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

L'AMF et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ont signé, en février 2021, une convention pour aider les maires à organiser, chaque année, des événements entre avril et juin, commémorant l'abolition de l'esclavage et rappelant les grandes étapes : le décret du 27 avril 1848, porté par Victor Schoelcher, et la loi du 10 mai 2001, portée par Christiane Taubira.

SÉCURITÉ

L'AMF a participé à l'élaboration d'une procédure d'annonce des décès sur la voie publique avec la délégation interministérielle à l'aide aux victimes. Elle a aussi collaboré avec la direction du numérique du ministère de l'Intérieur et lancé des expérimentations par les polices municipales du Réseau Radio du Futur (interopérabilité des services de sécurité intérieure en vue des JO 2024). Par ailleurs, elle a fait des propositions dans le cadre du « plan bandes » du ministère de l'Intérieur. S'agissant des travaux du Beauvau de la sécurité, l'AMF a participé, de février à septembre 2021, aux auditions du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, de l'IGGN et l'IGPN. Elle a aussi remis une contribution sur les polices municipales et gardes champêtres, avec 18 propositions. En outre, l'AMF a développé des partenariats avec les ministères des Armées et de l'Intérieur : livret « Ma première cérémonie militaire », information sur les outils de prévention de la délinquance et sensibilisation aux dérives sectaires.



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Outre les conséquences de la crise sanitaire, l'AMF a alerté sur les impacts statutaires et budgétaires des mesures du Ségur de la Santé transposées aux agents territoriaux. Elle a également souligné les difficultés qu'auront les employeurs publics pour revaloriser les agents de catégorie C. L'AMF a signé le premier accord cadre dans la fonction publique relatif au télétravail. Ses travaux sur la protection sociale complémentaire (PSC) scellent le caractère obligatoire de la participation des employeurs publics en mobilisant les centres de gestion pour sa mise en place. Elle poursuit aussi les négociations sur le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Pour accompagner les élus dans la mise en œuvre de la loi (FPT) de 2019, l'AMF a proposé un guide sur les lignes directrices de gestion et des réunions d'information sur « le maire employeur territorial », avec aussi un guide en partenariat avec le CNFPT et la FNCDG. Deux enquêtes ont été lancées sur les impacts de la crise sanitaire et les tendances de l'emploi public. Par ailleurs, l'AMF a lancé des travaux sur les secrétaires de mairie pour aider les élus ruraux en matière de recrutement ou de formation.

OBSERVATOIRE DES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS

L'observatoire de l'AMF sur les agressions envers les élu(e)s a pour objet la collecte de données, l'accompagnement des élus victimes, les conseils juridiques, les courriers de soutien et l'écoute. En lien avec les associations départementales de maires et en partenariat avec la gendarmerie, il a été mis en place une formation à la gestion des incivilités au profit des maires et une aide à l'évaluation du risque et à la prise de décision.

PARITÉ ET ÉGALITÉ

Le groupe de travail égalité femme/homme a consolidé ses propositions en matière de parité dans le cadre des travaux législatifs en cours. S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'AMF a relayé, dans la perspective de la Journée internationale du 25 novembre, des préconisations pour amplifier la visibilité de ce sujet. Elle a également participé à plusieurs travaux sur l'égalité : comité de suivi du plan d'actions LGBT+, consultation « discrimination », conférence sur les mutilations sexuelles féminines, rapport « femmes et ruralités » ...



EUROPE ET INTERNATIONAL : se saisir des opportunités européennes

NOUVELLE PROGRAMMATION EUROPÉENNE

Avec le lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Union européenne (UE) à laquelle l'AMF a participé, la préparation de la future présidence française de l'UE qui débutera le 1^{er} janvier 2022, et les différentes mesures de relance, nationales comme européennes, la place des collectivités n'a jamais été autant évoquée partout en Europe.

Concernant la nouvelle programmation européenne, l'AMF est intervenue, à plusieurs reprises, au niveau national, afin que les intérêts des communes et des intercommunalités soient davantage pris en compte dans la déclinaison des fonds européens, en lien avec le plan de relance français.

Objectif : éviter d'être exclus des opportunités offertes par l'Europe. Pour accompagner les élus, l'AMF a proposé deux produits à ses adhérents pour les aider à préparer au mieux leurs futurs projets de développement territorial : le guide pratique « Les fonds européens au service des projets communaux et intercommunaux », et un module de formation interactif « Les essentiels sur ... l'utilisation des fonds européens par les communes et EPCI ». Toujours dans un souci d'accompagnement et d'information, l'AMF a également signé une convention de partenariat avec la représentation en France de la Commission européenne.



AUDITION PAR L'OCDE

Pour la première fois, l'AMF a été auditionnée par l'OCDE au titre de l'examen de la politique économique et de développement de la France, concernant les disparités urbaines/rurales, la pratique de la décentralisation ou les dispositifs de relance. En tant que partenaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'AMF a procédé au renouvellement de ses représentants à la Commission nationale de la coopération décentralisée et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Pour ce dernier, la présidence de la délégation française est assurée par Thibaut Guignard, maire de Ploeu-L'Hermitage (22).



EXPERTISE TERRITORIALE FRANÇAISE

L'AMF a été partie prenante des travaux menés sur la mobilisation de l'expertise territoriale française à l'international. Cela vient reconnaître le savoir-faire des communes et des EPCI dans leurs réponses apportées aux besoins des citoyens en matière de services publics de proximité.

ACTIVITE PARLEMENTAIRE : une influence importante

SUIVI DE NOMBREUX PROJETS DE LOI

De nombreuses dispositions de la loi « Climat » ont appelé à une grande vigilance de l'AMF, parfois à contre-courant des idées reçues, notamment sur la lutte contre l'artificialisation des sols ou la gestion du recul du trait de côté. La loi confortant le respect des principes républicains a également mobilisé son groupe de travail Laïcité, dont l'avis a été pris en compte. La loi organique de simplification des expérimentations locales a été adoptée avec le soutien de l'AMF. Concernant le projet de loi « 3DS », des rapports parlementaires préalables ont été produits sur le pouvoir réglementaire local ou la simplification de l'action publique locale. L'AMF a aussi largement contribué aux travaux du Sénat ayant débouché sur l'adoption d'une proposition de loi organique et d'une proposition de loi constitutionnelle sur les libertés locales, reprises par voie d'amendements dans le projet de loi « 3DS ». Après son adoption par le Sénat en juillet dernier, l'examen du texte à l'Assemblée nationale est envisagé à la fin 2021. La loi « Sécurité globale » a mobilisé l'AMF pour défendre le rôle des polices municipales et des gardes-champêtres. D'autres textes impactant les collectivités sont encore en navette parlementaire : protection du patrimoine sensoriel des campagnes, réforme du régime des catastrophes naturelles, démocratisation du sport, fonction de directeurs d'écoles, modernisation de la gestion des finances publiques...

CRISE SANITAIRE

Plusieurs textes en lien avec l'état d'urgence sanitaire ont été examinés le plus souvent dans des délais très contraints, avec des conséquences pour les collectivités en particulier dans leur fonctionnement institutionnel. Une commission d'enquête sur l'impact, la gestion et les conséquences de la pandémie de Covid-19 a été créée au Sénat. Plusieurs missions d'information se sont également penchées sur le sujet, et plus précisément sur la stratégie vaccinale, les conséquences de la crise sur les finances des collectivités, le rebond économique des territoires, l'action des missions locales dans ce contexte... Les conséquences à plus long terme de cette crise, notamment sur le fonctionnement des institutions, ont été abordées au sein de missions d'information sur le vote à distance ou sur les modalités d'organisation de la vie démocratique.



L'AMF TRÈS SOLLICITÉE

Très sollicitée par le Parlement, l'AMF a répondu sur de très nombreux sujets : santé environnementale, rénovation thermique des bâtiments, bibliothèques, patrimoine immatériel des communes, évaluation de la loi « SRU », financement et suivi de la rénovation urbaine, défense incendie, commande publique, réforme de la géographie prioritaire rurale, pouvoir de police des élus municipaux, formation des élus, avenir de La Poste, métropoles, alimentation des jeunes, parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc local...

L'ESSENTIEL DES AVANCÉES OBTENUES PAR L'AMF

De la gestion de la crise sanitaire au statut de l'élu, en passant par la gouvernance de l'intercommunalité, l'action de l'AMF au cours de l'année passée a été marquée par plusieurs succès.

La place du maire dans les instances de décision et le statut de l'élu

- Le renforcement de la place des élus au sein de la gouvernance des ARS prévu dans le PJJL 3DS et le renforcement des délégués départementaux des ARS (il s'agissait initialement de propositions de l'AMF dans le cadre du Ségur de la santé en juin 2020).
- L'association directe des maires dans les CRTE (ce qui ne faisait pas partie du schéma initial arrêté par l'État) et qui a été vivement demandé par l'AMF.
- L'instauration obligatoire d'une conférence des maires au sein des intercommunalités par la loi Engagement et proximité de décembre 2019.
- La revalorisation des indemnités de fonction des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants par la loi Engagement et proximité de décembre 2019.

La gestion de la crise sanitaire

- La territorialisation de la gestion sanitaire et le renforcement du rôle du couple maire/préfet qui se sont substitués progressivement aux mesures homogènes sur l'ensemble du territoire.
- La mise en place d'un dispositif de compensation des coûts générés par les centres de vaccination gérés par le bloc local, car initialement rien n'était prévu.
- Le versement d'aides exceptionnelles par la CNAF pour compenser les pertes de recettes financières par les gestionnaires de crèches.
- La mise en place en 2020 (reconduite en 2021) du filet de sécurité de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales.
- L'introduction dans le PLFR 2021 d'une dotation de 200 millions € pour les collectivités afin de compenser notamment les pertes de recettes des régions locales « exerçant des activités industrielles et commerciales ».

En matière financière et fiscale

- La prise en compte de l'évolution des bases pour le calcul de la compensation des impôts économiques supprimés.
- La mobilisation pour s'opposer à la remise en cause de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau radioélectrique).
- La prise en compte de l'évolution des bases 2017-2020 dans le calcul de la compensation de la suppression de la TH.

En matière intercommunale

- Les avancées de la loi Engagement et proximité dans la gouvernance des intercommunalités (conférence des maires obligatoire, pacte de gouvernance avec les communes en début de mandat, meilleure information des conseillers municipaux) et dans l'organisation des intercommunalités (allègement des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération, suppression des compétences optionnelles, assouplissement des compétences en matière de tourisme, aménagement possible du périmètre des communautés, maintien des syndicats).
- Les améliorations de la loi Gatel d'août 2019 relative aux communes nouvelles, avec notamment l'introduction de la commune-communauté.

... et dans d'autres domaines d'action

- Le report de la réforme des redevances de pollution des agences de l'eau comme le demandait le courrier AMF FNCCR.
- Le report à 2026 du transfert de compétence obligatoire aux EPCI des compétences eau et assainissement dans le cadre de la loi Engagement et proximité.
- Le maintien du Fonds national de péréquation territoriale à hauteur de 174 millions € dans le cadre du contrat de présence postale 2020-2022.
- La reprise par le gouvernement d'une partie des propositions du rapport Rebsamen auquel l'AMF a largement contribué pour la relance de la construction de logement : compensation pendant 10 ans par l'État de l'exonération de TFPB pour les logements sociaux et intermédiaires construits entre 2021 et 2026.
- Une nouvelle définition de la ruralité par l'Insee en avril 2021 demandée de longue date par l'AMF et obtenu dans le cadre de l'agenda rural.
- Une réforme à venir du financement de l'apprentissage pour les employeurs avec une contribution financière de l'État à hauteur de 30 millions€ et un financement mutualisé entre les employeurs via une taxe d'apprentissage assise sur la masse salariale.

La vie du réseau

plus
150 000
visiteurs uniques mensuels
sur www.amf.asso.fr



290
newsletters
éditées

11
Guides
pratiques édités

72
communiqués
de presse



7
webinaires
organisés

11 webconférences de presse
dont 5 dans le cadre
de l'opération spéciale
« Face aux crises, les Maires mobilisés »
(du 20 novembre au 8 décembre 2020)



13
études
et enquêtes
thématiques

L'AMF AU SERVICE de ses adhérents



DEUX MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS (PLUS DE 34 000 ADHÉRENTS)

L'AMF est au côté de ses adhérents pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

UNE FONCTION DE CONSEIL, D'INFORMATION PERMANENTE, DE FORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

Structure et fonctionnement

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

• Le Président

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

• Le Premier vice-président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est associé aux missions de représentation du président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

• Le Secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est chargé de l'organisation des travaux de l'Association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

• Le Trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, lors de l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

• Le Bureau

L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

• Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'associations départementales. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

• L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.



LES COMMISSIONS PERMANENTES et groupes de travail

Les travaux et les décisions du Bureau et du Comité directeur sont préparés par des commissions permanentes qui, sur l'initiative de leurs deux co-présidents, peuvent inscrire à l'ordre du jour toutes les questions relevant de leur domaine de compétence.

Les commissions peuvent décider de la constitution en leur sein de groupes de travail permanents : nouvelles technologies, logement social, urbanisme, mobilité, fonction publique territoriale, aménagement du territoire, environnement, patrimoine et sites, ... ou ponctuels en fonction de l'actualité : cinéma, permis de construire, ordures ménagères, réforme des fonds structurels, fêtes foraines, sports, SACEM, ...

Aujourd'hui 16 commissions et 16 groupes de travail réunissent plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité et représentatifs de tous les territoires.

L'ensemble de ces lieux d'échange, de rencontre et de réflexion sont la garantie indispensable d'une analyse fine des réalités locales permettant de proposer des évolutions d'ordre réglementaire et législatif.

UN RÉSEAU AU SERVICE DES MAIRES : LES 102 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

102 associations départementales de maires sont présentes sur le territoire français. Des liens institutionnels et fonctionnels forts, concrétisés par une charte, existent et font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'AMF s'appuie pour recenser les préoccupations et relayer les revendications des élus sur tout le territoire, mais aussi pour diffuser ses informations et rendre des services diversifiés aux adhérents.

LES 16 COMMISSIONS PERMANENTES

CO-PRÉSIDENCES

AFFAIRES SOCIALES

MARIE-HÉLÈNE AMIABLE,
maire de Bagneux (92)

GAËL PERDRIAU,
maire de Saint-Etienne (42)

AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT, LOGEMENT

CONSTANCE DE PELICHY,
maire de La Ferté-Saint-
Aubin (41)

SYLVAIN ROBERT,
maire de Lens (62)

CULTURE ET PATRIMOINE

FLORENCE PORTELLI,
maire de Taverny (95)

**JEAN-MARC
VAYSSOUZE-FAURE**,
maire de Cahors (46)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE

ALAIN CHRÉTIEU,
maire de Vesoul,
Président de la Communauté
d'Agglomération de Vesoul (70)

PIERRE-ALAIN ROIRON,
maire de Langeais (37)

ÉDUCATION

DELPHINE LABAILS,
maire de Périgueux (24)

FRÉDÉRIC LETURQUE,
maire d'Arras (62)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANDRÉ FLAJOLET,
maire de Saint-Venant (62)
NN Co-présidence à désigner

EUROPE

THIBAUT GUIGNARD,
maire de Plœuc-L'Hermitage (22)

CHRISTOPHE ROUILLON,
maire de Coulaines (72)

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

ANTOINE HOMÉ,
maire de Wittenheim (68)

PHILIPPE LAURENT,
maire de Sceaux (92)



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET RESSOURCES HUMAINES

FRANÇOIS DELUGA,
maire du Teich (33)

MURIELLE FABRE,
maire de Lampertheim,
VP de l'Eurométropole
de Strasbourg (67)

INTERCOMMUNALITÉ

**STÉPHANIE
GUIRAUD-CHAUMEIL**,
maire d'Albi (81)

ANDRÉ LAIGNEL,
maire d'Issoudun (36)

NUMÉRIQUE

PATRICK MOLINOZ,
maire de Venarey-lès-Laumes (21)

MICHEL SAUVADE,
maire de Marsac-en-Livradois (63)

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

CATHERINE ARENOU,
maire de Chanteloup-les-Vignes (78)

HÉLÈNE GEOFFROY,
maire de Vaulx-en-Velin (69)

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

NATHALIE KOENDERS,
adjointe au maire de Dijon (21)

FRÉDÉRIC MASQUELIER,
maire de Saint-Raphaël (83)

SANTÉ

VÉRONIQUE BESSE,
maire Des Herbiers (85)

FRÉDÉRIC CHÉREAU,
maire de Douai (59)

TERRITOIRES RURAUX

KARINE GLOANEC-MAURIN,
présidente CC des Collines
du Perche (41)

LUDOVIC ROCHETTE,
maire de Brognon (21)

TRANSPORTS, MOBILITÉS, VOIRIE

FRÉDÉRIC CUILLERIER,
maire de Saint-Ay (45)

SYLVAIN LAVAL,
maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38),
VP Grenoble-Alpes Métropole

16 GROUPES DE TRAVAIL

AUTISME

DANIEL FASQUELLE,
maire du Touquet-Paris-
Plage (62)

NN

COMMUNES NOUVELLES

PAUL CARRÈRE,
maire de Morcenx-la-Nouvelle (40)

PHILIPPE CHALOPIN,
maire de Baugé-en-Anjou (49)

CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT

CATHERINE LHÉRITIER,
maire de Valloire-sur-Cisse (41)

FRÉDÉRIC ROIG,
maire de Pégairolles
de l'Escalette (34)

DÉCHETS

ROGER LE GOFF,
maire de Fouesnant (29)
président de la communauté
de communes du Pays
Fouesnantais

NICOLAS SORET,
président de la Communauté
de communes (CC) du Jovinién (89)

EMPLOI ET INSERTION

*(rattaché à la commission
affaires sociales)*

MOHAMED GNABALY,
maire de l'Île-Saint-Denis (93)

MARIE-CLAUDE JARROT,
maire de Montceau-les-Mines (71)

FONCIER

PIERRE DUCOUT,
maire de Cestas, président
de la CC Jalle Eau Bourde (33)

NN

FORAINS ET CIRCASSIENS

BERTRAND RINGOT,
maire de Gravelines (59)

ARNAUD TANQUEREL,
adjoint au maire de Bayeux (14)

LAÏCITÉ

MICHAËL DELAFOSSE,
maire de Montpellier (34)

GILLES PLATRET,
maire de Chalon-sur-Saône (71)

LITTORAL

HERVÉ BOUYRIE,
maire de Messanges (40)
président de l'association des
maires des Landes

DOMINIQUE CAP,
maire de Plougastel-Daoulas (29)
président de l'Association
des maires du Finistère

LOGEMENT-HABITAT- HÉBERGEMENT

THIERRY REPENTIN,
maire de Chambéry (73)

FABIAN JORDAN,
maire de Berrwiller (68)

PETITE ENFANCE

XAVIER MADELAINE,
maire d'Amfreville (14)

CLOTILDE ROBIN,
1^{ère} adjointe au maire de Roanne (42)

PROMOTION DES FEMMES DANS LES EXÉCUTIFS LOCAUX

CÉCILE GALLIEN,
maire de Vorey (43)

EDITH GUEUGNEAU,
maire de Bourbon-Lancy (71)
présidente de la communauté
de communes Entre Arroux,
Loire et Somme

RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

(rattaché à la commission Europe)

LOUIS GISCARD D'ESTAING,
maire de Chamalières (63)

LÉONORE MONCOND'HUY,
maire de Poitiers (85)

RESTAURATION SCOLAIRE

VIRGINIE LANLO,
adjointe au maire de Meudon (92)

GILLES PÉROLE,
adjoint au maire
de Mouans-Sartoux (06)

SPORT

DAVID LAZARUS,
maire de Chambly (60)

SYLVIE MICELI-HOUAIS,
maire de Rognac (13)

VILLES UNIVERSITAIRES

CATHERINE VAUTRIN,
présidente du Grand Reims (51)

PIERRE VERRI,
maire de Gières (38)

16 MAIRES RÉFÉRENTS

ACCESSIBILITÉ

NN

AGRICULTURE

NN ACCOMPAGNEMENT DU MOUVEMENT DES COMMUNES NOUVELLES

JEAN-MARC VASSE,
maire de Terres-de-Caux (76)

BREXIT

NATACHA BOUCHART,
maire de Calais (62)

COMMANDE PUBLIQUE

PIERRE LE GOFF,
maire de Guimaëc (29)

DÉLAIS DE PAIEMENT

JEAN-CLAUDE DUEZ,
maire de Saint-Paul (33)

ÉNERGIES

MICHAEL WEBER,
maire de
Woefling-lès-Sarreguemines (57)

GENS DU VOYAGE

TONY BERNARD,
maire de Châteldon (63)

PATRICK DELEBARRE,
maire de Bondues (59)

LOGEMENT SOCIAL

JEAN-PIERRE BOUQUET,
maire de Vitry-le-François (51)

PATRIMOINE

DAVID NICOLAS,
maire d'Avranches (50)

RELATIONS VILLE-HÔPITAL

NICOLAS SANSU,
maire de Vierzon (18)

FRÉDÉRIC VALLETOUX,
maire de Fontainebleau (77)

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

CHRISTOPHE FERRARI,
président de Grenoble Alpes
Métropole (38)

SÉCURITÉ CIVILE

BASTIEN CORITON,
maire de Rives-sur-Seine (76)

THIERRY LAGNEAU,
maires de Sorgues (84)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

JEAN GIRARDON,
maire de Mont-Saint-Vincent (71)

YVES GOASDOUE,
maire de Flers (61)

Les services DE L'AMF

6 départements

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle..... 01 44 18 13 72
- Administration et gestion communales..... 01 44 18 13 74
- Aménagement des territoires..... 01 44 18 14 30
- Conseil juridique et documentation..... 01 44 18 14 27
- Finances et fiscalité locales..... 01 44 18 13 71
- Intercommunalité et organisation territoriale.. 01 44 18 51 90

8 missions spécialisées...

- Relations avec le Parlement..... 01 44 18 14 42
- Formation des élus..... 01 44 18 14 29
- Prospectives et parité..... 01 44 18 14 28
- Transition écologique..... 01 44 18 14 04
- Europe et affaires internationales..... 01 44 18 13 74
- Prévention des pollutions et des risques technologiques..... 01 44 18 13 78
- Sécurité et prévention de la délinquance..... 01 44 18 14 17
- Fonction publique territoriale..... 01 44 18 13 79

5 services transversaux

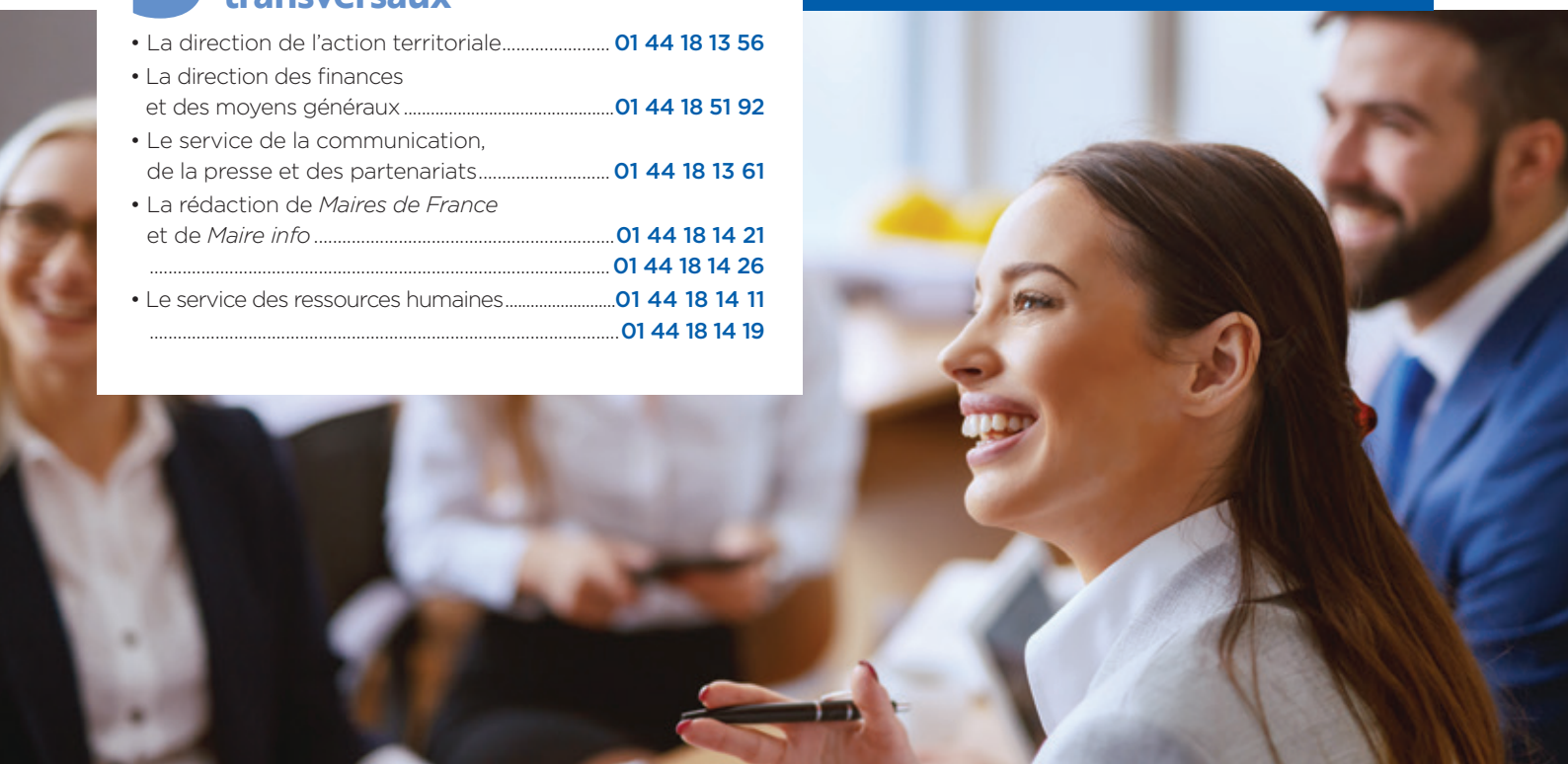
- La direction de l'action territoriale..... 01 44 18 13 56
- La direction des finances et des moyens généraux..... 01 44 18 51 92
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats..... 01 44 18 13 61
- La rédaction de *Maires de France* et de *Maire info*..... 01 44 18 14 21
..... 01 44 18 14 26
- Le service des ressources humaines..... 01 44 18 14 11
..... 01 44 18 14 19

UNE CAPACITÉ D'EXPERTISE RECONNUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Quatre-vingt-une personnes travaillent au siège de l'AMF, sous l'autorité du directeur général et de la directrice adjointe, au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales (voir organigramme sur www.amf.asso.fr).

SERVICE FORMATION DES ÉLUS

Pour accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF a sollicité et obtenu du ministère de l'Intérieur, l'agrément pour la formation des élus. À la faveur de cet agrément, l'association a conçu une offre formation qui s'adresse, soit aux élus qui souhaitent se former individuellement, soit aux associations départementales de maires qui souhaitent mettre en place dans leur département un contenu issu du catalogue spécialement conçu à leur intention. L'AMF s'appuie sur un réseau de formateurs internes et fait également appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques. De juin 2020 à juin 2021, le service formation a organisé 94 formations au profit de 1 160 participants. Le taux de satisfaction générale reste élevé puisque plus de 90 % des élus en formation ont estimé que les formations proposées avaient répondu à leurs attentes. À l'issue du scrutin de mars 2020, l'AMF a envoyé ses formateurs dans les collectivités qui le demandaient pour former leurs nouvelles équipes sur leur rôle et leurs responsabilités pendant le mandat.



L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION, des outils pratiques

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales en relayant ses activités et productions : son rapport annuel, des guides pratiques, le magazine mensuel Maires de France et son supplément, son site Internet www.amf.asso.fr, ses newsletters Maire info, AMF Info et IntercoActu, son application mobile et ses comptes sur les réseaux sociaux Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube.

L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : vous aider au quotidien dans votre action à un moment où les enjeux auxquels vous devez faire face sont très importants pour l'avenir de nos communes et intercommunalités.



LES PUBLICATIONS

• Maires de France, LE MAGAZINE

Mensuel de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat. Le site mairesdefrance.com propose un fil continu d'actualités.



• Maires de France, LA LETTRE

Publiée le 15 de chaque mois en 34 000 exemplaires, cette lettre gratuite de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

LES SERVICES EN LIGNE

LE SITE INTERNET

www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Plus de 150 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois.



À SIGNALER, LA RUBRIQUE

« Mandat communal et intercommunal 2020-2026 : connaître l'essentiel », créée spécialement par les services de l'AMF, qui propose des informations utiles en lien avec l'exercice de mandats locaux. Elle sera régulièrement alimentée et comprend notamment des informations sur les premières décisions, l'installation des conseils municipaux et intercommunaux, les conditions d'exercice des mandats locaux, la fin de mandat...

**MANDAT COMMUNAL
ET INTERCOMMUNAL
2020-2026**

Connaître l'essentiel



LES NEWSLETTERS EN LIGNE

www.maire-info.com

Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter *Maire info* présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel ; près de 66 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo, l'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF, est aujourd'hui diffusé à plus de 49 149 abonnés, chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.

IntercoActu, le bimensuel dédié aux intercommunalités compte plus de 8 138 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.



L'AMF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Twitter

Le compte Twitter de l'AMF (30 000 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.



Facebook

La page Facebook de l'AMF (9 000 abonnés), @AMFmairesdeFrance relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.



LinkedIn

L'AMF par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services auprès de 12 676 abonnés.



Instagram

La page Instagram de l'AMF @amf_maires_de_france, créée dans le cadre du concours photo #MaCommuneJyTiens organisé à l'occasion du 102^e congrès de l'AMF, relaie, lors des événements majeurs de l'Association, les principales informations et publications.



YouTube

Créé en 2018, le compte YouTube de l'AMF relaie l'intégralité des contenus vidéos réalisés par l'Association. Il comptabilise aujourd'hui plus de 300 vidéos : rencontres, débats, films pédagogiques



AMF TV

C'est la webtv de l'AMF qui assure la couverture de l'actualité de l'Association et des collectivités locales par le biais de reportages et d'interviews, réalisés par la rédaction de *Maire info* et *Maires de France*.

• L'application AMF

Cette application sur smartphone vous permet de suivre toute l'actualité du Congrès de l'AMF partout et très rapidement. Elle est disponible gratuitement sur Appstore ou Playstore.

LES ÉDITIONS

Le rapport annuel

Le rapport d'annuel de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations... Autant d'exemples de la vitalité de l'Association.

Les guides

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gracieusement sur son site Internet. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau » qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec des associations départementales de maires et des partenaires, dans une collection nationale.



LES ASSOCIATIONS départementales de maires

LE RÉSEAU DES AD

Le réseau formé par les 102 associations départementales (AD) et l'AMF couvre l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer. Le fonctionnement de l'AMF repose sur ce maillage territorial qui agit comme une courroie de transmission dans les deux sens. En effet, il s'agit tout d'abord de puiser, grâce aux AD, la source issue du terrain : les problématiques qui se posent aux élus et à leurs services, les dysfonctionnements, les conséquences des réglementations nouvelles, les initiatives. Toute cette ressource appuyée par les débats du Comité directeur de l'AMF nourrit la prise de décisions par le Bureau, l'action d'influence auprès du Parlement et les travaux de concertation avec les ministères. Cette organisation en réseau permet par ailleurs à l'AMF une meilleure diffusion des informations législatives et réglementaires ainsi que des points de vigilance à signaler aux élus ou encore des positions portées par l'AMF. Cette interaction permanente au sein du réseau s'illustre par de nombreux échanges : des visioconférences entre élus (président de l'AMF - PAD), ou entre les services de l'AMF et les DAD. Ces échanges sont parfois limités à une problématique ou à une zone géographique. L'AMF effectue également des enquêtes régulières pour recueillir des remontées du terrain (exemple : ANCT). Enfin, elle reçoit régulièrement des signalements envoyés directement à la direction de l'AMF par les présidents ou les directeurs d'AD. Par ailleurs, tout au long de l'année 2021, qui a vu l'arrivée de 48 nouveaux PAD et 14 nouveaux DAD, plusieurs d'entre eux sont venus passer une journée d'intégration à l'AMF afin d'y rencontrer élus et services. Ces journées, au-delà du plaisir de faire connaissance avec les nouvelles équipes du réseau, permettent d'approfondir les synergies à mettre en place entre l'AMF et l'AD concernée.

LES NOUVEAUX PAD (mise à jour en octobre 2021)

JEAN-YVES FLOCHON
(Ain)

THIERRY ROUTIER
(Aisne)

VÉRONIQUE POUZADOUX
(Allier)

JEAN-PAUL DAVID
(Alpes-Maritimes)

OLIVIER PÉVÉRELLI
(Ardèche)

NORBERT MELER
(Ariège)

JEAN-MARC CALVET
(Aveyron)

JEAN-JACQUES CICCOLINI
(Corse du Sud)

ANGE-PIERRE VIVONI
(Haute-Corse)

LOÏC RAOULT
(Côtes d'Armor)

BRUNO LAMONERIE
(Dordogne)

NICOLAS DARAGON
(Drôme)

PHILIPPE RIBOT
(Gard)

JACQUES OBERTI
(Haute-Garonne)

MICHEL BAYLAC
(Gers)

BERNARD LAURET
(Gironde)

FRÉDÉRIC ROIG
(Hérault)

CLAUDE DOUCET
(Indre)

SANDRINE GAUTHIER-PACOUD
(Jura)

HERVÉ REYNAUD
(Loire)

BERNARD SOUVIGNET
(Haute-Loire)

PAULINE MARTIN
(Loiret)

ALAIN ASTRUC
(Lozère)

PHILIPPE CHALOPIN
(Maine et Loire)

CHARLY VARIN
(Manche)

JOËL BALANDRAUD
(Mayenne)

FRANÇOIS GROSDIDIER
(Moselle)

JOFFREY ZBIERSKI
(Nord)

PHILIPPE VAN HOORNE
(Orne)

FRÉDÉRIC LETURQUE
(Pas-de-Calais)

EDMOND JORDA
(Pyrénées-Orientales)

FABIAN JORDAN
(Haut-Rhin)

EMMANUEL FRANCO
(Sarthe)

PIERRE FOND
(Yvelines)

MARIE-PIERRE MISSIOUX
(Deux-Sèvres)

BÉNÉDICTE THIÉBAUT
(Somme)

JEAN-MARC BALARAN
(Tarn)

BERNARD PEZOUS
(Tarn-et-Garonne)

HUBERT FALCO
(Var)

MARIE-JEANNE BELLAMY
(Vienne)

STÉPHANE DELAUTRETTE
(Haute-Vienne)

STÉPHANE GUYOD
(Territoire de Belfort)

FRANCISSQUE VIGOUROUX
(Essonne)

JACQUES KOSSOWSKI
(Hauts-de-Seine)

LUC CARVOUNAS
(Val-de-Marne)

JOCELYN SAPOTILLE
(Gaudeloupe)

JUSTIN PAMPHILE
(Martinique)

FRANÇOIS RINGUET
(Guyane)

LES NOUVEAUX DAD

CHRISTINE PRIOTTO
(Drôme)

ÉLODIE BLAQUIÈRES
(Hérault)

THOMAS BOULLET
(Loiret)

FLORENT CANU
(Lot-et-Garonne)

NADÈGE DELAFOSSE
(Manche) intérim

KARINE ROLLAND
(Marne)

BRUNO JEZEQUEL
(Mayenne)

JEAN-MARC GOSSET
(Nord)

NADINE DELEUZE
(Orne)

YANNICK CALLAREC
(Pyrénées-Orientales)

JEANNE BELANYI
(Sarthe)

FABIENNE DOERING
(Seine-et-Marne)

LES SERVICES

spécifiques de l'AMF

Mairie 2000 | UN OUTIL POUR L'INFORMATION ET LA FORMATION DES MAIRES

Mairie 2000, association conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations et la CAECL a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires. Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. En 2021, première année de mandat, les thématiques fondamentales, comme les finances, les pouvoirs de police ou encore l'urbanisme, ont été privilégiées. En parallèle, le contexte sanitaire de 2020 n'ayant pas permis de développer les Universités des maires dans des conditions optimales, ce dispositif phare d'accueil des nouveaux élus a été reconduit jusqu'en juillet 2021. Au total, avec la mise en place de 350 ateliers, le dispositif aura permis de sensibiliser près de 12500 élus à des sujets majeurs de la gestion locale.

LES PARTENAIRES DE MAIRIE 2000

• Les membres fondateurs

AMF, Caisse des Dépôts et Consignations

• Les membres adhérents

ADEME, CNP-Assurances, CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil supérieur du notariat), EDF, GRTgaz, Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), Routes de France, RTE (Réseau de transport de l'électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

www.mairie2000.asso.fr



LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX

Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de constituer une retraite par rente*. L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L. 2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits. Depuis le 1er juillet 2021, si le montant de la rente annuelle est inférieur ou égale à 1 200 euros (480 euros antérieurement), Fonpel verse la retraite sous forme de versement unique (art. A.160-2 du Code des assurances). Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'Association FONPEL.

PRÉSIDENT

Jacques Pélissard

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Paul Lefebvre

ADMINISTRATEURS

Jean-Michel Arnaud, Anne-Marie Cousin, Jean-Louis Costes, Daniel Dein, Yannick Haury, Odette Mader, Magali Mirtain, Claire Peigne, Laurence Trastour-Isnart.

DIRECTEUR

Éric Verthac

CHARGÉE DE MISSION

Delphine Breure

INFORMATIONS, ÉTUDES PERSONNALISÉES ET ADHÉSIONS GESTION ADMINISTRATIVE DES ADHÉRENTS

Fonpel-Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex • 02 48 48 21 40

16 065 k€	Prestations versées
13 590 k€	Cotisations perçues
362 632 k€	Provision Technique Spéciale**
15 931	Comptes gérés
57,3 ans	Âge moyen des cotisants
73,7 ans	Âge moyen des rentiers

ASSOCIATION FONPEL

41 quai d'Orsay - 75007 Paris • 01 44 18 13 97

fonpel@amf.asso.fr • www.fonpel.com

* Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

** La Provision Technique Spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéfices et diminuée des paiements des rentes).





Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07

Tél. : 01 44 18 14 14

www.amf.asso.fr

 @l_amf